



Paris, le 24 septembre 2008

M. Xavier Darcos,
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

La Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur suit très attentivement les annonces faites par le gouvernement au sujet de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants.

Notre société tient à réaffirmer son attachement au recrutement national des enseignants du second degré par concours et, dans le cadre de ces concours, à l'évaluation anonyme des candidats. Pour ce qui concerne l'enseignement de l'anglais, il est essentiel à nos yeux que les enseignants aient acquis un socle de compétences et de connaissances de niveau élevé, qu'il s'agisse de l'expression écrite et orale, de la compréhension écrite et orale, de l'analyse de la langue et des cultures qui la sous-tendent et qu'elle exprime. Un concours dont les épreuves couvrent ces diverses spécialités reste pour nos collègues la forme la plus efficace et la plus juste d'évaluation des candidats à des fonctions d'enseignement.

Comme dans d'autres pays, la demande de formation en langues vivantes, particulièrement en anglais, est en très forte augmentation dans toutes les filières. Nous suivons de près l'évolution du nombre de postes mis aux concours, qu'il s'agisse d'enseignants du secondaire ou d'enseignants chercheurs du supérieur, et nous en attendons logiquement une augmentation.

D'autre part la question de la formation pédagogique et didactique des futurs enseignants est une question ancienne et controversée. Celle-ci se déroule depuis 1991 dans les I.U.F.M. Or la récente déclaration du Président de la République semble prévoir leur disparition à brève échéance.

Pour la SAES, la formation des enseignants doit comporter :

- une part théorique, dont le cadre doit impérativement demeurer l'Université;
- une part pratique, assise sur une expérience de terrain encadrée par des enseignants expérimentés, qui ne saurait s'acquérir en quelques semaines mais dans le cadre d'un stage long et rémunéré.

L'éventuelle "mastérisation" ou "modularisation" devrait se traiter dans la perspective du maintien d'un système de concours accompagné de modalités d'équivalences avec les autres masters.

Tout cet ensemble de sujets, complexe et délicat, engage l'avenir de la Nation et les enseignants qui devront mettre en œuvre les changements ne comprendraient pas que les réformes annoncées ne soient pas précédées de consultations larges et approfondies. Notre société se tient à votre disposition et à celle de vos services pour un dialogue qui lui permettrait d'être informée directement et aussi de faire connaître ses analyses et préoccupations.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueux dévouement.

François Poirier, vice-président de la SAES chargé de la formation, professeur à l'Université Paris 13 et pour Jean Viviès, président de la SAES, professeur à l'Université Aix-Marseille 1